

**DEPARTEMENT
DE LA CORREZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON**

Membres en exercice	15
Présents	10
Représentés	1
Votants	10
Votes exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et trois, le vendredi 31 mars à 20 H,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Date de la convocation : 21-03-2023

Secrétaire de séance : Clément LOUBRIAT

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELLOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Carine DUCHOWICZ,

Conseiller absent excusé : Yoann ROQUIÉ, Caroline PICARDA,

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE a donné pouvoir à Didier DUBUIS,

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

OBJET : Subventions attribuées en 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions pour 2023 proposées par la commission des finances réunie le 2 mars 2023, et lui demande de se prononcer sur les attributions.

Organismes	décision BP 2023
AFM téléthon	20,00
AFSEP (sclérose en plaque)	20,00
Anciens combattants Yssandon	80,00
Ass Parents d'Elèves	230,00
Association Familles Rurales	400,00
CAUE Corrèze	180,00
Club les Amis de la Tour	80,00
Comité des Fêtes	300,00
Coopérative scol	500,00
DDEN	80,00
Elan des Georgeas	50,00
FAL ligue de l'Enseignement	15,00
Fondation du Patrimoine	100,00
HARMONYSSANDON	250,00
Instance coordin gérontologique	67,60
Les Amis de Saint-Robert	738,74
Lieutenants de louveterie de la Corrèze	30,00
LIGUE c/ le CANCER	30,00
Mission locale pour emploi	594,15
Pays d'art et Histoire Vézère Ardoise	504,70
Sapeurs-Pompiers de la Corrèze	40,00
Secours Populaire Français	20,00
Société communale de chasse	300,00
TOTAUX	4630,19

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les subventions ci-dessus, pour un montant de 4 630, 19 € qui seront inscrites au budget primitif 2023.

Pour copie conforme,
Le Maire,

